

Sous-préfecture de Valenciennes
Bureau du développement territorial

PROJET D'EXTENSION DU PARC D'ACTIVITÉS DE LA VALLÉE DE L'ESCAUT II – Phase 2 à ONNAING AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

Le public est informé qu'en application des dispositions du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique et du code de l'environnement, l'arrêté préfectoral en date du 21 juillet 2022 soumet le projet d'extension du Parc d'Activités de la Vallée de l'Escaut II – phase 2 à Onnaing ; aux formalités d'enquête publique unique comportant :

- **Une enquête préalable à la déclaration d'utilité publique de droit commun**
- **Une enquête parcellaire**

Cette enquête se déroulera en mairie d'Onnaing pendant 31 jours pleins et consécutifs du mercredi 7 septembre 2022 9 heures au vendredi 7 octobre 2022 17 heures inclus.

La maîtrise du foncier est assurée par la communauté d'agglomération Valenciennes Métropole.

Au terme de la procédure, le sous-préfet de Valenciennes est compétent pour :

- déclarer le projet d'utilité publique ;
- déclarer cessibles les parcelles nécessaires au projet.

Le commissaire-enquêteur désigné par le Président du Tribunal Administratif de Lille pour conduire l'enquête est :

- Monsieur Hubert DERIEUX, géomètre expert, en retraite.

Le public pourra prendre connaissance des caractéristiques du projet et consigner éventuellement ses observations et propositions sur le registre ouvert à cet effet, pendant la durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie. Le dossier sera parallèlement accessible gratuitement sur un poste informatique en mairie d'Onnaing.

Les observations et propositions pourront également être adressées du mercredi 7 septembre 9h00 au vendredi 7 octobre 2022 17h00 par courriel à l'adresse électronique suivante : extension-du-pave-2-onnaing@mail.proxiterritoires.fr et par courrier postal à l'adresse suivante : « Mairie d'Onnaing – à l'attention de Monsieur le commissaire-enquêteur – Extension du PAVE II – Hôtel de Ville – 270 rue Jean Jaurès ».

En complément, les dossiers seront également consultables sur le site de la CAVM aux adresses suivantes :

- Pour le dossier de DUP : <https://we.tl/t-Qyrh0aLWPz>
- Pour le dossier parcellaire : <https://we.tl/t-HowXtwmDbr>

Toutes les observations et propositions reçues dans le délai précité seront annexées au registre d'enquête. Les observations transmises par courriel seront publiées sur le registre dématérialisé <https://participation.proxiterritoires.fr/extension-du-pave-2-onnaing>.

Toute personne physique ou morale concernée pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête auprès du sous-préfet de Valenciennes, bureau du développement territorial, 6 avenue des dentellières, 59 300 Valenciennes.

Le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public, en mairie d'Onnaing :

- **le mercredi 7 septembre 2022 de 9h00 à 12h00**
- **le samedi 17 septembre 2022 de 10h00 à 12h00**
- **le mercredi 28 septembre de 14h00 à 17h00**
- **le samedi 1^{er} octobre de 10h00 à 12h00**
- **le vendredi 7 octobre de 14h00 à 17h00**

Toutes informations techniques relatives au projet pourront être demandées à :

Monsieur Sylvain THIEBAUT
Directeur des affaires immobilières et foncières
03.27.09.61.49
sthibaut@valenciennes-metropole.fr

A l'expiration du délai d'enquête, le rapport et les conclusions motivées du commissaire-enquêteur seront tenus, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, à la disposition du public, en mairie d'Onnaing, et à la sous-préfecture de Valenciennes. Ils seront également mis en ligne, sur le site internet de la préfecture du Nord, à l'adresse suivante : <http://www.nord.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Information-et-participation-du-public/Declarations-d-utilite-publique>.

Toute personne physique ou morale concernée pourra demander communication des conclusions motivées du commissaire enquêteur, en adressant sa demande écrite, à Monsieur le sous-préfet de Valenciennes – Bureau du développement territorial – CS 40469 – 59322 Valenciennes Cedex.

Valenciennes, le 25 juillet 2022
Pour le préfet et par délégation,
La sous-préfète de Valenciennes par suppléance



Colette SIMON